

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION :

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas acceptés. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

En cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser par téléphone ou par message écrit (lettre ou e-mail). En l'absence de message du locataire, le contrat de location devient caduc 24 heures après la date d'arrivée mentionnée et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

La location est mise à disposition à partir de 16h.

Versement d'un acompte de 30% à la réservation, qui devient effective après réception du contrat dûment complété, signé et accompagné de l'acompte. Celui-ci sera déduit du montant de la location, mais non remboursé par le loueur en cas d'annulation moins de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée.

Le solde du séjour ainsi que la taxe de séjour seront réglés le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

La location sera rendue dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 50.00 euros pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remise en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location. Tout manquement doit être payé par le locataire.

Une caution de 300 € est demandée au locataire le jour de la remise des clés et lui est rendue à la fin de son séjour après inspection des lieux sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

Le locataire et toute personne pénétrant dans l'enceinte du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping, affiché à l'entrée. En cas de non-respect, la ou les personnes seront exclues du camping sans dédommagement de leur séjour

Le numéro de l'emplacement du chalet ou mobil-home loué n'est pas contractuel.

Tous les services proposés aux campeurs sont accessibles aux vacanciers en mobil-homes.

Les mobil-homes sont non-fumeurs.